

REPOBLIKAN'I MADAGASIKARA
Tanindrazana – Fahafahana – Fandrosoana
MINISTERE DE L'EAU

PROGRAMME D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE ET ASSAINISSEMENT
EN MILIEU RURAL

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT INTERNATIONAL

Date : 26 novembre 2009

Appel d'Offres Ouvert International N° 05-08/MinEau/ /DG/PAEAR/W/BS

N° du prêt BAD : 21 00 15 00 11 344

1. Le Gouvernement de la République de Madagascar a obtenu un prêt du Fonds Africain de Développement pour financer le coût du Programme d'Alimentation en Eau Potable et Assainissement en milieu rural (PAEAR). Il est prévu qu'une partie des sommes accordées au titre de ce prêt sera utilisée pour effectuer les paiements prévus au titre des de construction de 3700 blocs sanitaires repartis en 8 lots
2. Le Ministère de l'Eau lance un Appel d'Offres pour la réalisation des travaux de construction de 3700 blocs sanitaires constitués par des latrines double fosses aérées, système alternatif a 4 compartiments avec deux urinoirs et deux laves main, mur en maçonnerie de parpaings, repartis en 8 lots dont :
 - 2.1 Pour LOT N°I : Réalisation de 400 blocs sanitaires dans les régions de DIANA
 - 2.2 Pour LOT N°II : Réalisation de 400 blocs sanitaires dans les régions de SAVA
 - 2.3 Pour LOT N°III : Réalisation de 600 blocs sanitaires dans les régions de SOFIA
 - 2.4 Pour LOT N°IV : Réalisation de 500 blocs sanitaires dans les régions de BETSIBOKA
 - 2.5 Pour LOT N°V : Réalisation de 400 blocs sanitaires dans les régions de MELAKY
 - 2.6 Pour LOT N°VI : Réalisation de 600 blocs sanitaires dans les régions d'ATSIMO ANDREFANA
 - 2.7 Pour LOT N°VII : Réalisation de 400 blocs sanitaires dans les régions d'ANDROY
 - 2.8 Pour LOT N°VIII : Réalisation de 400 blocs sanitaires dans les régions d'ANOSY
3. Les candidats intéressés peuvent soumissionner à la fois à tous les lots en fournissant pour chacun d'eux un dossier séparé, portant clairement le numéro et la mention du lot correspondant. Les rabais consentis par un soumissionnaire en cas d'attribution de plusieurs lots seront pris en considération lors de l'évaluation de son offre.
4. Les délais d'exécution ne sont pas cumulables au cas où un soumissionnaire serait attributaire de plusieurs lots.
Les ouvrages seront à construire dans les lieux publics tels que centre de santé, écoles, place du marché.

5. Les soumissionnaires intéressés à concourir peuvent obtenir des informations supplémentaires et examiner le dossier d'appel d'offres dans le **bureau de la Cellule de Coordination du Programme PAEAR, Ministère de l'Eau, Rue Tsiombikibo, Ambohitovo Atsimo – 4ème étage porte n°10 101 - Antananarivo Madagascar** à partir du **26 NOVEMBRE 2009**.
 6. Les candidats pourront retirer le dossier d'appel d'offres auprès du Programme PAEAR à partir de la date de parution de cet avis à l'adresse sus mentionnée, moyennant le paiement d'un montant non remboursable de Cent Mille Ariary (100 000 MGA), ou en monnaie convertible par versement en espèces ou par chèque de banque au compte n° 0009 05000 1 569 607 001 1 28 dont l'intitulé est « **Programme d'Alimentation en Eau Potable et Assainissement en milieu rural** » ouvert à la Bank of Africa, 2 Place de l'Indépendance Antaninarenina Antananarivo 101 Madagascar.
- Tout retard enregistré dans le retrait du dossier d'appel d'offres est sous la responsabilité du soumissionnaire. En cas d'envoi par poste ou autre mode de courrier, le Programme PAEAR ne peut pas être tenu responsable du non réception du dossier par le soumissionnaire.
7. Les clauses des Instructions aux Soumissionnaires et celles du Cahier des Clauses Générales sont les clauses du dossier standard d'appel d'offres de la Banque Africaine de Développement pour la passation des marchés relatifs à l'acquisition des biens et travaux (Taille moyenne –Edition mai 2000).
 8. Toutes les offres bien dactylographiées, rédigées en français, reliées convenablement et présentées en Cinq (5) exemplaires dont UN (1) original et quatre (4) copies doivent être envoyées ou déposées au bureau du Programme PAEAR à l'adresse sus mentionnée au plus tard le **08 JANVIER 2010** à Dix heures trente minutes(10 h30mn) (heures de Madagascar). Elles doivent être accompagnées d'une garantie de soumission d'un montant de Cent Millions Ariary (**100 000 000 Ar**) ou son équivalent en monnaie librement convertible pour chaque lot.
 9. Les délais d'exécution sont de dix huit (18) mois par lot. Chaque lot faisant l'objet d'un marché. Tout délai supérieur à 18 mois verra l'offre du soumissionnaire concerné rejetée.
 10. L'ouverture des plis aura lieu au même endroit et le même jour que la date limite fixée par la remise des offres soit le **08 JANVIER 2010** à dix heures quarante cinq minutes (10 h45 mn) (heures de Madagascar) et se fera en séance publique.

**Le Ministre de l'Eau,
Par délégation La Personne Responsable des Marchés Publics**